

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-479-1936 promulguant danx la colonie le décret du 18 septembre 1936 relevant les tarifs de lu solde allouée aux militaires à solde journalière en service aux colonies.

n° 13-479-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 octobre 1936

Numéro JO
n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro
30 septembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés devienent exécutoires : Vu le décret du 18 septembre 1936, relevant les tarifs de la solde allouée aux militaires à solde journalière en service aux colonies :

TEXTE INTÉGRAL

Ant, 1er, — Est promulgué à la Cote française des Somalis et dépendances, le décret du 18 septembre 1936 susvisé relevant les tarifs de la solde allouée aux militaires à solde journalière en service aux colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.